

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 12/04/2010

Date de la convocation:  
31/03/2010  
Date d'affichage:  
01/04/2010

L' an 2010 et le 12 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 67  
En exercice : 67  
Votants : 58

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFER Nicole, KOCHER Bernadette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BERTRAND Jean-Louis, GACKEL Didier, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MESSMER Jean-Marc, ROBINEAU Pascal, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, THALMANN Alfred, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :  
M. GOETZ Joseph.

Réf : 041.2010  
Vote : A la majorité  
Pour : 51  
Contre : 1  
Abstentions : 5  
Mention exécutoire : Non

**041.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « CADT Fleckenstein ».**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,*

*Vu les budgets 2010,*

*Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

*VU le compte administratif du budget annexe « CADT Fleckenstein » de l'exercice 2009 présentant*

*un résultat d'investissement déficitaire de*  
*un résultat de fonctionnement excédentaire de*

113 769,28 €  
10 692,18 €

VU la délibération n°031/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif budget annexe « CADT Fleckenstein » 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 113 769,28 € à la section d'investissement et d'affecter 10 692,18 € comme suit :

10 692,18 € à la section d'investissement

0,00 € à la section de fonctionnement

au budget annexe « CADT Fleckenstein » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, une voix contre et cinq abstentions :

- d'approuver la proposition du président ;

- d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 113 769,28 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 10 692,18 € comme suit :

10 692,18 € en section d'investissement

0,00 € en section de fonctionnement

au budget annexe « CADT Fleckenstein » 2010.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

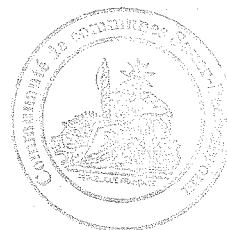
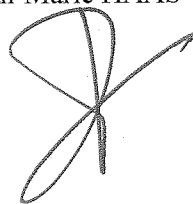
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 22/04/2010

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

